

The background is a teal color with a subtle pattern of crumpled paper. On the left, there is a glass bottle lying on its side. On the right, a large, stylized white arrow points upwards and to the right, composed of several parallel lines.

Y DECOSSET

RAPPORT
DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2022

PRÉAMBULE

Le **Compte Administratif (CA)** constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du Budget Primitif (BP) et d'éventuelles décisions modificatives (DM).

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet, conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Les dépenses et recettes enregistrées au sein du compte administratif doivent être rigoureusement en concordance à celles inscrites dans le compte de gestion (CG) tenu par le Comptable public.

Tout comme le Budget, le **CA comporte deux grandes sections bien distinctes :**

La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat mixte.

La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un Budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CA, qui matérialise ce qui est réellement exécuté, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence génère soit un excédent, soit un déficit, à prendre en compte dans l'affectation des résultats sur l'exercice suivant. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tenant compte des restes à réaliser.

Habituellement, le Syndicat Mixte Decoset votait en concordance le CA en même temps que le Compte de Gestion (CG) et le BP. Cette adoption du compte administratif avant le budget primitif permettait d'intégrer directement dans le budget primitif les résultats antérieurs et les restes à réaliser. L'adoption d'un budget supplémentaire n'était donc pas requise. À partir de 2023, le budget primitif est voté très précocement (en décembre) pour permettre aux EPCI adhérents de **disposer des informations indispensables à l'approbation de leurs propres documents budgétaires**. Ainsi, le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés après le vote du budget primitif, imposant ainsi l'adoption d'un budget supplémentaire permettant l'intégration des résultats de l'année 2022 au Budget.

La présentation du CA répond à **des objectifs de transparence et de sincérité** en fournissant aux membres du Comité Syndical les informations financières essentielles permettant :

- **D'évaluer les taux de réalisation effective du Budget 2022**, voté le 31 mars 2022 (délibération D2022-27_Resultats-2021_BP-2022) et modifié par décisions modificatives des 30 juin 2022 (délibération D2022-47_DM-2022-01), 18 novembre 2022 (délibération D2022-64 décision modificative n°2022-02) et 15 décembre 2022 (délibération D2022-92 Décision modificative n°2022-03), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre ;
- **De constater l'évolution des dépenses et des recettes** du Syndicat au cours des derniers exercices ;
- **D'appréhender la situation financière de la collectivité** au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

SOMMAIRE

Introduction	p. 04
1. Résultats du Compte Administratif 2022	p. 05
1.1. Les résultats de l'exercice 2022	
1.2. L'évolution du fond de roulement	
2. Opérations de la section de fonctionnement	p. 08
2.1. Analyse des dépenses de fonctionnement	
2.1.1. Taux de réalisation des dépenses en section de fonctionnement	
2.1.2. Évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre	
2.1.3. Présentation des principales dépenses par service	
2.2. Analyse des recettes de fonctionnement	
2.2.1. Taux de réalisation des recettes en section de fonctionnement	
2.2.2. Évolution des recettes de fonctionnement	
2.2.3. Évolution de la grille tarifaire	
2.3. Analyse du financement des filières de valorisation et traitement des déchets	
2.3.1. Filière Incinération	
2.3.2. Filière Tri	
2.3.3. Filière Encombrants	
2.3.4. Filière Transfert	
2.3.5. Filière Compostage	
2.3.6. Filière Déchèteries	
2.3.7. Charges de structure	
3. Opérations de la section d'investissement	p. 24
3.1. Évolution des dépenses d'investissement	
3.1.1. Présentation des dépenses en section de fonctionnement par chapitre	
3.1.2. Présentation des dépenses d'investissement par opération	
3.2. Évolution des recettes d'investissement	
3.2.1. Présentation des recettes en section de fonctionnement par chapitre	
3.2.2. Évolution des recettes d'investissement par chapitre	
3.2.3. Évolution du solde d'exécution positif reporté de N-1	
4. Situation financière de Decoset	p. 30
4.1. Évolution des capacités d'épargne de Decoset de 2017 à 2022	
4.2. Évolution de l'endettement de Decoset de 2017 à 2022	
4.2.1. Évolution de l'encours de dette	
4.2.2. Évolution des annuités de dette	
4.3. L'encours de dette	
Conclusion	p. 34

INTRODUCTION

L'année 2022 est l'illustration de l'inévitable adaptabilité des collectivités aux modifications conjoncturelles qui les entourent.

Sur le plan économique, la reprise économique post-Covid a perturbé les chaînes d'approvisionnement de certaines matières ce qui a conduit à une hausse généralisée des prix. Par-dessus, le conflit russo-ukrainien est venu installer durablement cette hausse, faisant basculer les politiques monétaires favorables à un durcissement des taux. En parallèle, la croissance économique a ralenti après un phénomène de rattrapage post-Covid en 2021.

Les collectivités ont alors vu leurs dépenses de fonctionnement exploser, compte tenu de la flambée des prix du carburant et de l'énergie. À titre d'exemple, l'indice « électricité, gaz, vapeur et conditionné » est passé de 174,1 au 31 décembre 2021 à 238,6 au 31 décembre 2022, soit +37%, entraînant une très forte augmentation des coûts d'incinération en raison de l'utilisation de cet indice dans le contrat de DSP de la SETMI.

Le Syndicat a élaboré un budget primitif avec beaucoup d'incertitudes et de multiples hypothèses d'évolutions. Cependant, malgré le contexte, il a réussi à présenter un budget sincère puisque nous le verrons, en section de fonctionnement le taux de réalisation est plus que satisfaisant. Il a également réussi à maîtriser et contenir ses dépenses, qui ont au global peu augmenté entre 2021 et 2022 (moins de 5%). Plus précisément, pratiquement toutes les filières d'exploitation ont vu leurs dépenses diminuées, notamment grâce à une politique de prévention qui, petit à petit, porte ses fruits et entraîne une réduction des déchets à la source. Les principaux postes de dépenses en augmentation sont d'une part l'incinération, dont le prix a fortement augmenté en application de la formule de révision des prix contenant des indices liés à l'énergie, et d'autre part la masse salariale compte tenu de la revalorisation du point d'indice à mi-année 2022.

Toujours dans un souci de transparence et de sincérité, le Syndicat a adopté en 2022 une grille tarifaire se rapprochant au mieux des coûts nets de chaque filière afin de faire payer le « juste prix » à ses adhérents. Une baisse générale des contributions a ainsi pu être constatée entre 2021 et 2022. Les recettes ont progressé de seulement 2,2% entre les deux exercices, contre presque 5% pour les dépenses.

Compte tenu de ce phénomène d'augmentation des dépenses plus rapide que l'augmentation des recettes, la capacité d'épargne du syndicat s'est donc vue réduite en 2022, bien qu'elle soit toujours très positive grâce au maintien des lignes d'autofinancement. En 2023, la suppression de ces lignes d'autofinancement viendra naturellement réduire celui-ci. Cette situation ne pourra être que transitoire et les capacités financières de l'établissement devront être rapidement rétablies pour pouvoir assurer le financement des investissements à venir et le maintien durable de la solvabilité.

1. Résultats du Compte Administratif 2022

1.1. Résultats de l'exercice 2022

Le tableau suivant (en euros) permet de préciser la formation des résultats comptables de l'année 2022 :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'année	66 234 970,58 €	1 632 319,65 €	67 867 290,23 €
Dépenses de l'année	57 964 650,21 €	3 345 853,65 €	61 310 503,86 €
Résultat de l'année	8 270 320,37 €	- 1 713 534,00 €	6 556 786,37 €
Reprise résultat antérieur	15 640 603,21 €	621 571,20 €	16 262 174,41 €
Résultat total	23 910 923,58 €	- 1 091 962,80 €	22 818 960,78 €
RAR recettes			
RAR dépenses		4 307 275,37 €	4 307 275,37 €
Résultats RAR		- 4 307 275,37 €	- 4 307 275,37 €
Résultat final après RAR	23 910 923,58 €	- 5 399 238,17 €	18 511 685,41 €
<i>Dont affectation</i>	5 399 238,17 €		
<i>Dont report à nouveau</i>	18 511 685,41 €		

Les résultats comptables de la seule année 2022 s'établissent à **+8,27 M€** en section de fonctionnement et à **-1,71 M€** en section d'investissement. En 2021, ces résultats étaient respectivement de +9,85 M€ en section de fonctionnement et de -1,53 M€ en section d'investissement.

Hors restes à réaliser, **le résultat total pour l'exercice 2022**, c'est-à-dire avec reprise du résultat antérieur, est de **22,82 M€** dont un excédent de **23,91 M€** en section de fonctionnement et un déficit de **1,09 M€** en section d'investissement. Ce résultat total correspond au fond de roulement.

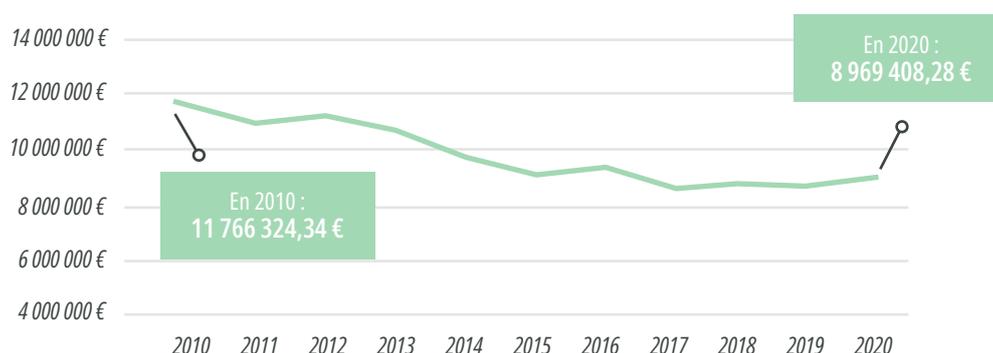
En tenant compte des restes à réaliser à hauteur de de 4,31 M€ en dépenses d'investissement, **le résultat final s'établit à 18,51 M€** dont **23,91 M€** d'excédent de fonctionnement et **5,4 M€** de besoin de financement en section d'investissement. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ponctionner 5,4 M€ sur les résultats de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ce qui permettra d'aboutir à un excédent de fonctionnement de 18,51 M€ à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2023 au niveau du budget supplémentaire.

N.B : En ce qui concerne l'investissement, le premier résultat comptable se calcule en ne tenant compte que des opérations réellement exécutées, mandats et titres de recettes émis. Le second résultat prend en considération les restes à réaliser, c'est-à-dire les sommes qui restent engagées en fin d'exercice (commandes passées) mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une exécution.

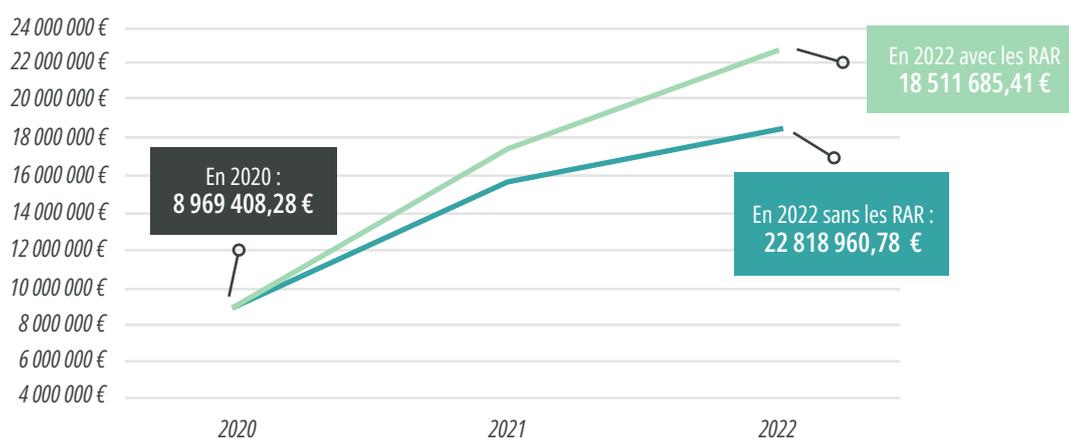
1.2. L'évolution du fond de roulement

Le graphique suivant permet de préciser l'évolution du fond de roulement sur plusieurs exercices, depuis 2010. Le fond de roulement représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir. Il représente la somme des résultats comptables, investissement et fonctionnement cumulés, après prise en compte des résultats antérieurs.

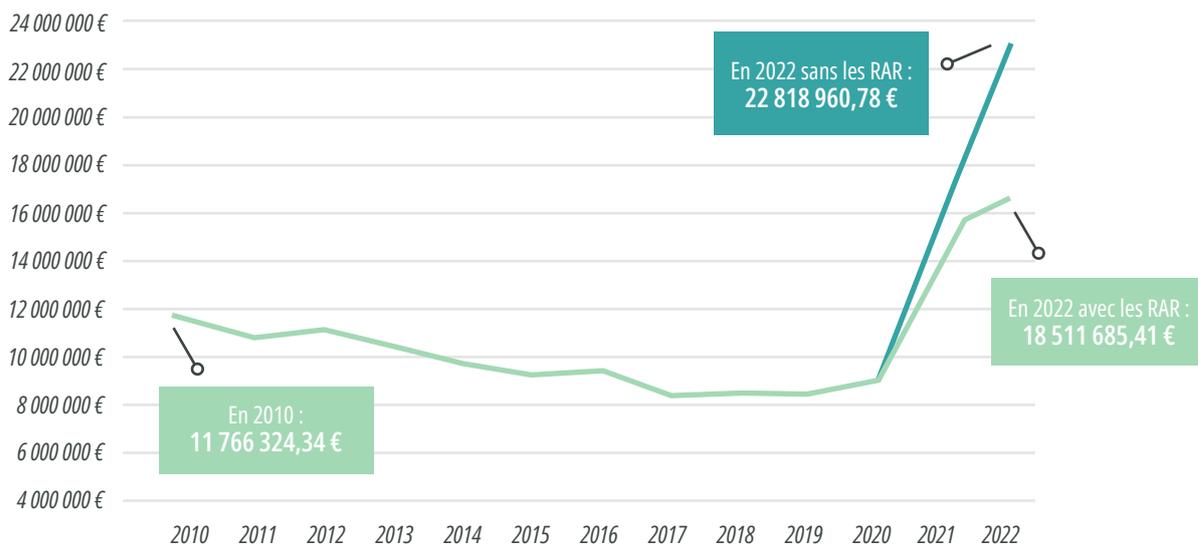
Depuis 2020, ce fond de roulement est orienté à la hausse alors qu'il avait par le passé tendance à stagner ou à décroître. Ainsi, de 2010 à 2020, le résultat comptable final diminuait d'une année sur l'autre. Le syndicat mixte votait des tarifs pour couvrir uniquement les dépenses de l'année, sans tenir compte de la nécessité de constituer des capacités d'épargne ou des réserves pour les investissements futurs. En outre, ces investissements étaient limités à la création de déchèterie ou à la réalisation de travaux de rénovation / restructuration.



L'évolution positive du fond de roulement observée après 2020 s'explique par la création des lignes consacrées à l'autofinancement dans la grille des contributions dues par les EPCI membres. En effet, en 2021, malgré la suppression progressive des loyers (arrivés à échéance) dans le cadre de la DSP Econotre, les contributions votées ont été maintenues permettant de dégager une capacité d'autofinancement. Ces lignes tarifaires ont été renouvelées en 2022.



Cette capacité d'autofinancement a été en partie consommée en 2022 dans le financement des investissements de l'année et surtout dans l'engagement des opérations à venir (RAR). Pour autant, le fond de roulement continue d'augmenter permettant ainsi de dégager des ressources pour financer des investissements futurs.



Il convient de noter qu'en 2023 cette capacité à épargner sera réduite à néant puisque **les lignes d'autofinancement ont été abandonnées au Budget Primitif 2023** (voté le 15 décembre 2022) à la demande des adhérents, contraints financièrement dans un contexte conjoncturel d'inflation. Par ailleurs, **le fond de roulement existant va être mobilisé de façon plus intense pour financer les investissements de l'année**. Une fois le fond de roulement épuisé, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les investissements du Syndicat. Toutefois, une capacité d'autofinancement sera certainement recherchée par les organismes prêteurs et devra dès lors être repensée lors des prochains budgets.

Une fois analysés les résultats comptables, il convient de détailler les principales écritures enregistrées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

2. Opérations de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du CA 2022 se caractérise par la part toujours prépondérante des dépenses et des recettes liées à l'exploitation des services. Le tableau et le graphique suivant permettent d'illustrer la structure de la section de fonctionnement.

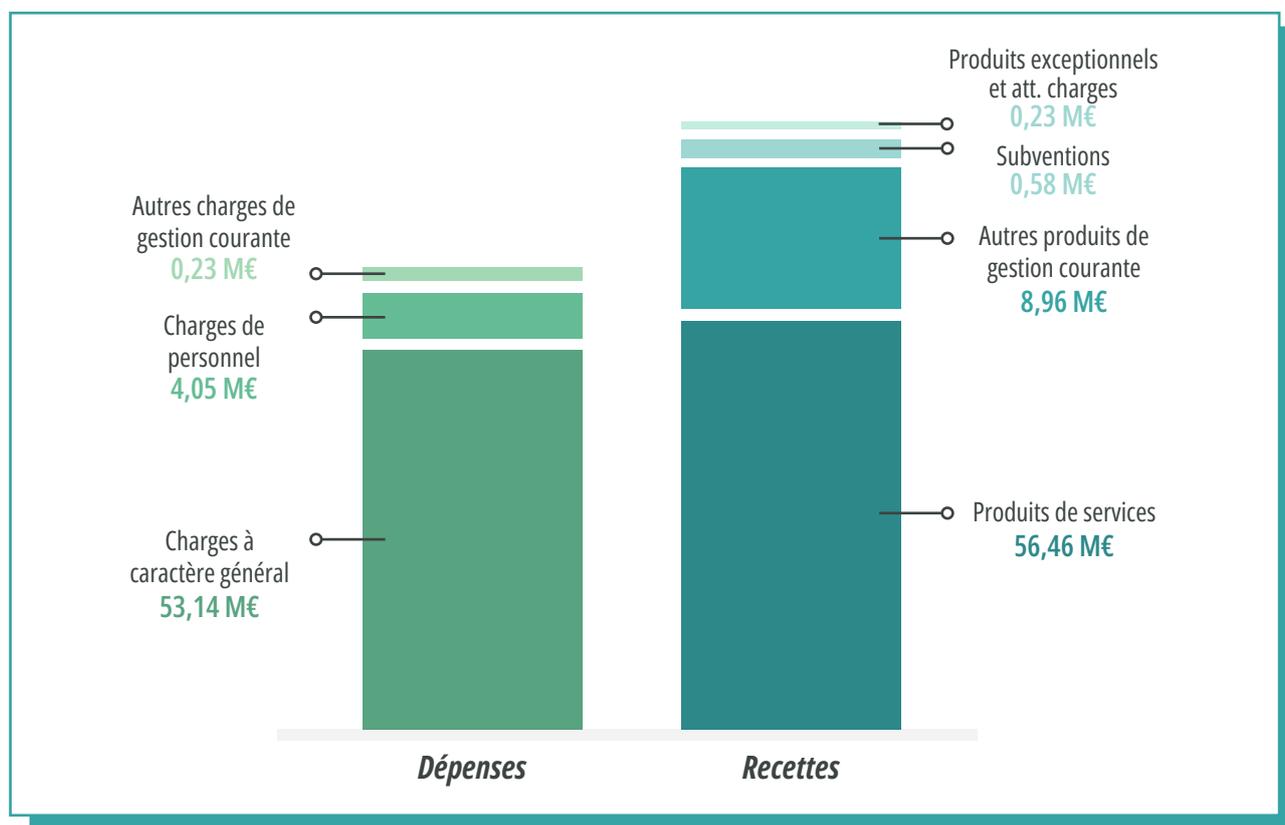
Structure budgétaire de la section de fonctionnement en K€

Dépenses

Charges à caractère général	53 143,37 k€
Charges de personnel	4 053,54 k€
Autres charges de gestion	233,91 k€
Autres dépenses	15,77 k€
Intérêts de la dette	30,61 k€
Dotations aux amortissements	487,45 k€
Autofinancement	8 270,32 k€
TOTAL	57 964,65 k€
Résultat comptable	8 270,32 k€

Recettes

Atténuation de charges	167,30 k€
Produit services	56 459,25 k€
Dotations et participations	584,33 k€
Autres produit de gestion	8 962,09 k€
Produits exceptionnels	62,01 k€
TOTAL	66 234,97 k€



2.1. Analyse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2022 sont arrêtées à 57,48 M€. Ce montant concerne uniquement les opérations réelles et ne tient pas compte des opérations d'ordre (amortissements comptables), ce qui explique la différence avec le chiffre mentionné dans le tableau précédant (57,96 M€).

Il convient dans un premier temps de constater le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement avant d'analyser l'évolution des principales dépenses par chapitre budgétaire puis par service.

2.1.1. Taux de réalisation des dépenses en section de fonctionnement

	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation 2022
Chapitre 011	55 766 934,00 €	53 143 368,26 €	95,30%
Chapitre 012	4 100 590,00 €	4 053 536,19 €	98,85%
Chapitre 65	268 105,00 €	233 908,40 €	87,25%
Chapitre 66	32 000,00 €	30 610,05 €	95,66%
Chapitre 67	20 000,00 €	15 771,00 €	78,86%
Total	60 187 629,00 €	57 477 193,90 €	95,50%

Malgré les incertitudes et les difficultés à anticiper les aléas économiques lors de la préparation budgétaire (période post-Covid, conflit armé en Europe, inflation), les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 font preuve d'une grande sincérité puisque le taux de réalisation dépasse les 95%.

2.1.2. Évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre

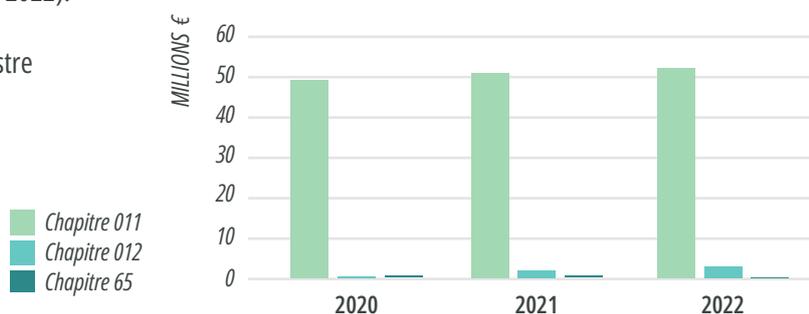
Le tableau et le graphique suivant montrent l'évolution des principaux chapitres sur les 3 dernières années.

	2020	2021	2022
Chapitre 011	48 963 696,11 €	51 226 595,53 €	53 143 368,26 €
Chapitre 012	1 021 177,01 €	3 353 312,44 €	4 053 536,19 €
Chapitre 65	163 199,63 €	270 129,87 €	233 908,40 €

Les dépenses d'exploitation (011) ont évolué modérément. Elles ont augmenté de 8,5% entre 2020 et 2022 et de seulement 3,7% entre 2021 et 2022. Entre 2020 et 2021, les charges à caractère général ont augmenté du fait du transfert de compétences de Toulouse Métropole. Le Syndicat a récupéré en régie 7 déchèteries, 1 déchèterie professionnelle, une station de transfert et une plateforme de compostage. Les marchés ont été transférés de droit afin de maintenir le bon fonctionnement des installations. Entre 2021 et 2022, l'augmentation s'explique plutôt par les révisions de prix des différents marchés et délégations de service public basées sur des indices qui ont tous connu des hausses dans un contexte inflationniste.

Entre 2020 et 2021, les dépenses de personnel ont plus que triplé. En effet, le transfert de compétences de la Métropole toulousaine vers Decoset au 1er janvier 2021 est venu modifier l'organisation interne puisque le syndicat est passé d'une vingtaine d'agents à 76 au 31 décembre 2021 (tableau des emplois modifié par délibération du 7 octobre 2021). En 2022, la masse salariale (012) représente 7% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio a légèrement augmenté puisqu'il s'élevait à 6,1% pour l'exercice 2021. Cela s'explique en partie par la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 et par deux recrutements (78 Equivalents Temps Plein au 31 décembre 2022).

En complément, le graphique suivant illustre ces évolutions.



2.1.3. Présentation des principales dépenses par service

Depuis 2021, le syndicat est doté d'une comptabilité analytique lui permettant de retracer les dépenses par service. En 2021, la comparaison avec l'exercice précédent était impossible. Nous pourrions donc comparer l'exercice 2021 et 2022 dans ce rapport après avoir présenté plus en détail les dépenses par service.

De manière synthétique, voici la répartition des dépenses par service pour l'exercice 2022 :

	Services	En K €
Exploitation	Incinération	28 674 k€
	Encombrants	254 k€
	Transfert	4 291 k€
	Déchèteries publiques	10 348 k€
	Déchèterie professionnelle	1 137 k€
	Compostage	1 614 k€
	Tri	5 838 k€
Moyens généraux	Informatique	114 k€
	Affaires juridiques	48 k€
	Ressources humaines (012)	4 053 k€
	Ressources humaines (hors 012)	27 k€
	Administration générale	397 k€
	Finances	189 k€
	Marchés publics / Achats	25 k€
	Économie Circulaire	243 k€
	Communication	92 k€
	Innovation	48 k€
	Élus	85 k€
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	

N.B. : Ces dépenses correspondent bien aux dépenses réelles de la section de fonctionnement et ne comprennent pas les écritures d'ordre (dotations aux amortissements pour 487 k€ soit un total de 57 964 k€ en dépenses sur la section de fonctionnement).

Les dépenses d'exploitation : 52 159 k€ soit 91 % des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement liées à l'incinération

Les déchets non recyclables sont incinérés afin de **les valoriser en énergie lors de la combustion**. Le Syndicat possède deux unités de valorisation énergétique, une sur la commune de Toulouse, l'autre sur celle de Bessières, et délègue leur gestion à deux concessionnaires dans le cadre de deux délégations de service public distinctes.

La DSP Veolia (Toulouse) représente ¾ des dépenses d'incinération tandis que la DSP Econotre (Bessières) représente ¼ de celles-ci. Cette différence s'explique principalement par la capacité de tonnages de chaque incinérateur. En 2022, Decoset en part propre aura traité environ 159 000 tonnes sur Toulouse et 110 000 tonnes sur Bessières. Les impôts (taxes foncières) ne sont pas rattachés directement à ce service (service finances) mais seront bien comptabilisés dans les coûts de la filière (Cf : article 2.3 ci-dessous).

Sur l'incinérateur de Toulouse, entre 2021 et 2022, **le prix facturé par le délégataire a augmenté de 11,5%** en application de la révision de prix prévue au contrat. En contrepartie, la redevance d'occupation domaniale a augmenté proportionnellement puisqu'elle est soumise à la même formule de révision. Un avenant à la DSP a pris effet en milieu d'année 2022 qui a à son tour entraîné une augmentation du prix de 12% (soit 6% lissé sur 12 mois). **La hausse de la TGAP, de 17 €/tonne en 2021 à 18 €/tonne en 2022**, a été compensée par la baisse des tonnages dans les dépenses globales (-2,5%).

Sur l'incinérateur de Bessières, **les dépenses sont très linéaires entre 2021 et 2022**. En effet la révision des prix, plus modérée que sur celle de Toulouse, a été compensée par la mise en place de l'avenant 28 (recettes pour Decoset). Les tonnages ont quant à eux été stables.

Les dépenses de fonctionnement liées au tri

Le Centre de tri de Bessières est géré en délégation de service public par une filiale de Suez (Econotre). Decoset a traité un peu moins de 23 000 tonnes de déchets en 2022 dont plus de 80% ont été recyclés (le reste est parti en refus vers un incinérateur).

Les dépenses de fonctionnement liées aux encombrants

En 2022, **les dépenses liées aux encombrants ont diminué**. En effet, les tonnages ont diminué de 11% (de 6 465 tonnes en 2021 à 5 750 tonnes en 2022).

Les dépenses de fonctionnement liées au compostage

Sur la Zone A, **1 036 k € ont servis à financer d'une part le marché de traitement des déchets verts** (596 k€) et d'autre part la délégation de service public pour la plateforme de compostage de Léguevin (440 k€ dont 11 k€ de taxe foncière). 20 750 tonnes ont été traitées en 2022.

Sur la Zone B, **578 k € ont servis à financer d'une part la convention d'entente avec le Sivom SAGe** pour la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets verts et d'autre part l'exploitation de la plateforme de compostage de Daturas à Toulouse (secteur Sesquières) gérée en régie. Ces dépenses n'incluent pas les frais de personnel. Elles concernent les locations et réparations d'engins, le carburant, les frais de fluides (eau, électricité, télécommunications, les frais d'analyses de compost. À partir du 1er mai 2022, un nouveau marché a pris effet : un marché d'externalisation (transport et traitement) des déchets verts pour libérer progressivement le site devant être restitué courant 2023 à Tisséo.

Les dépenses de fonctionnement liées aux déchèteries publiques

Sur la Zone A, les dépenses pour l'exploitation déléguée des 13 déchèteries (Villemur, Fronton, Grenade, Cadours, Cornebarrieu, Plaisance, Montgiscard, Ramonville, Labège, l'Union, Garidech, Saint-alban, Verfeil) s'élèvent à **9 221 k€**.

Sur la Zone B, **les dépenses pour l'exploitation des 7 déchèteries s'élèvent à 1 124 k€**. Six d'entre elles sont gérées en régie (Ramier, Turlu, Atlanta, Monlong, Cosmonautes, Cugnaux) dont le fonctionnement nécessite des dépenses de carburant, d'enlèvement des déchets diffus spécifiques, de réparations de véhicules, de locations (bungalow, camions), de traitement des gravats, de nettoyage des équipements de protection individuelle, de traitement des déchets verts, du tout-venant incinérable et non incinérable (TVI et TVNI)... Ces dépenses n'incluent pas les frais de personnel. Une déchèterie (Blagnac) est gérée en prestation de service (Paprec).

Les dépenses de fonctionnement liées à la déchèterie professionnelle

La déchèterie est gérée en régie. **Les dépenses s'élèvent à 1 137 k€**. Elles concernent notamment la location de camions, l'entretien des équipements de protection individuelle, les réparations des engins, des véhicules, l'entretien courant du bâtiment, le traitement des gravats, du TVI et TVNI, les fluides. Ces dépenses n'incluent pas les frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement liées aux centres de transfert

Sur la Zone A, Decoset gère 4 centres de transfert (Grenade, l'Union, Colomiers, Belberaud) dans le cadre d'une délégation de service public. **Leur exploitation représente 3 269 k€**.

Sur la Zone B, Decoset gère une station de transfert à Daturas (secteur Sesquières à Toulouse) dont **l'exploitation en régie représente 1 022 k€** (hors frais de personnel) : traitement des pneus, traitement des cartouches de protoxyde d'azote, broyage et transport du bois, location d'engins, carburant.

Les dépenses relatives aux Moyens Généraux : 5 318 k€ soit 9 % des dépenses de fonctionnement

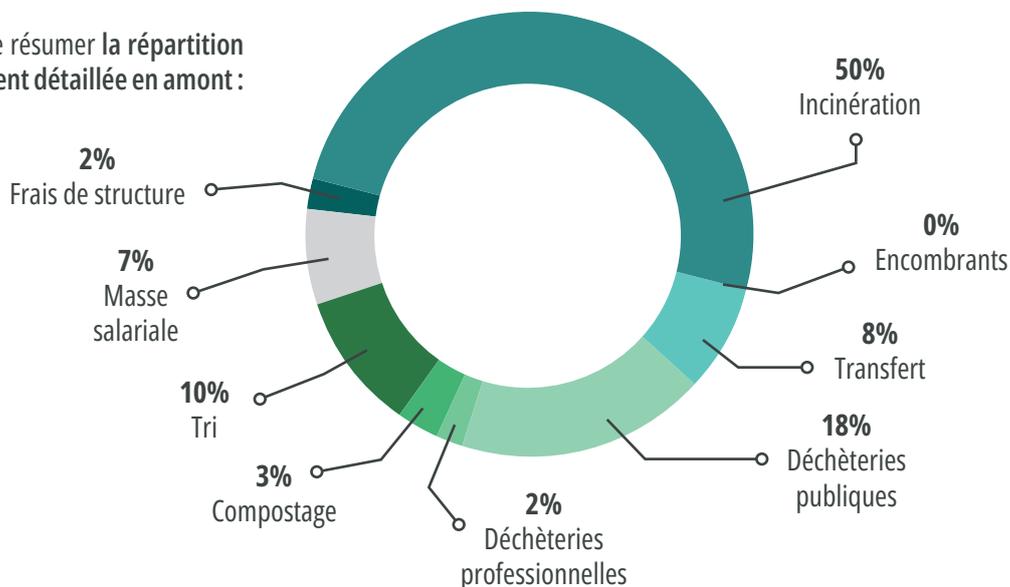
Les dépenses de fonctionnement liées aux ressources humaines

En 2022, **la masse salariale de Decoset s'élève à 4 054 k€ soit 7% des dépenses de fonctionnement**. Les frais de personnel sont donc largement maîtrisés, d'autant que Decoset a connu une restructuration interne forte (de 25 à 75 agents entre 2020 et 2021) avec la naissance d'une gestion en régie d'une partie de ses équipements. En parallèle, Decoset a un besoin d'ingénierie certain afin de suivre les nombreux projets en cours, ce qui pèse sur la masse salariale. Par ailleurs, en 2022, le point d'indice a été actualisé au 1er juillet et a permis une revalorisation de 3,5% sur les traitements de base des agents, ce qui a également pesé sur les dépenses de personnel. Les recrutements effectués ont répondu à des nécessités de service et sont restés modérés (2).

Les dépenses de fonctionnement liées aux services administratifs

Ces dépenses représentent seulement 2% des dépenses de fonctionnement du Syndicat (1 264 k€). Il s'agit notamment des abonnements et formations des logiciels, de la maintenance informatique, des achats d'unités pour la publicité des marchés, des fournitures administratives, du remboursement des emprunts, le paiement des différents impôts (taxes foncières, taxes d'aménagement...). Il est à noter qu'en 2022 **les frais de Communication et d'Innovation ont fortement augmenté par rapport à 2023** du fait respectif de la concertation publique menée par Decoset dans le cadre de la rénovation/reconstruction de l'UVE de Toulouse, et du lancement de projets innovants (création de déchèteries pédagogiques, mise en place de contrôles d'accès).

Le graphique suivant permet de résumer la répartition des dépenses de fonctionnement détaillée en amont :



2.1.3. Évolution des dépenses de fonctionnement par service

De manière synthétique, voici l'évolution des dépenses par service entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 :

Services	Année 2021 (K€)	Année 2022 (K€)	Évolution (en %)	
Exploitation	Incinération	27 130 k€	28 674 k€	5,69%
	Encombrants	270 k€	254 k€	-5,93%
	Transfert	4 533 k€	4 291 k€	-5,34%
	Déchèteries publiques	10 445 k€	10 348 k€	-0,93%
	Déchèterie professionnelle	1 001 k€	1 137 k€	13,59%
	Compostage	1 354 k€	1 614 k€	19,20%
	Tri	5 891 k€	5 838 k€	-0,90%
Moyens généraux	Informatique	19 k€	48 k€	152,63%
	Affaires juridiques	3 353 k€	4 053 k€	20,88%
	Ressources humaines (012)	59 k€	27 k€	-54,24%
	Ressources humaines (hors 012)	407 k€	397 k€	-2,46%
	Administration générale	64 k€	189 k€	195,31%
	Finances	41 k€	25 k€	-39,02%
	Marchés publics / Achats	184 k€	243 k€	32,07%
	Économie Circulaire	19 k€	92 k€	384,21%
	Communication	8 k€	43 k€	500,00%
	Innovation	83 k€	85 k€	2,41%
	Élus	54 884 k€	57 477 k€	4,72%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	54 884 k€	57 477 k€	4,72%	

2.2. Analyse des recettes de fonctionnement

2.2.1. Taux de réalisation des recettes en section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2022 sont arrêtées à 66,23 M€. Ce montant concerne uniquement les opérations réelles. Les prévisions budgétaires en recettes ont été respectées au global comme le montre le tableau suivant, ce qui permet d'illustrer la fiabilité de la prévision budgétaire :

	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation 2022
Atténuations de charges 013	120 000,00 €	167 295,21 €	139,41%
Produit services	57 735 894,00 €	56 459 247,75 €	97,79%
Dotations et participations	569 510,00 €	584 334,79 €	102,60%
Autres produits de gestion	7 143 220,00 €	8 962 086,62 €	125,46%
Produits exceptionnels	600 000,00 €	62 006,21 €	10,33%
Total	66 168 624,00 €	66 234 970,58 €	100,10%

Il convient dans un premier temps de constater les évolutions de ces recettes de fonctionnement par chapitre avant d'analyser l'évolution de la grille tarifaire servant à déterminer les contributions des EPCI adhérents.

2.2.2. Évolution des recettes de fonctionnement

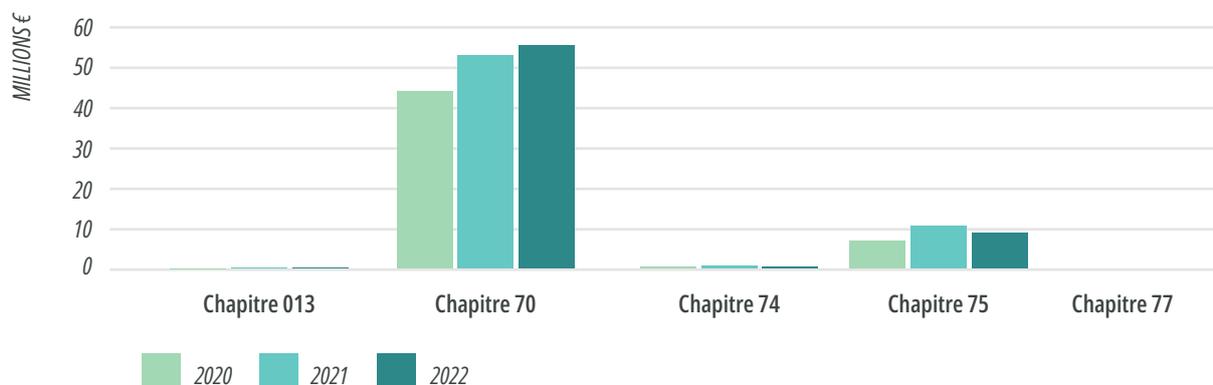
Le tableau suivant montre l'évolution des principaux chapitres sur les 3 dernières années :

	2020	2021	2022
Chapitre 013	31 224,71 €	124 890,77 €	167 295,21 €
Chapitre 70	44 057 515,14 €	53 439 378,75 €	56 459 247,75 €
Chapitre 74	573 342,88 €	762 873,00 €	584 334,79 €
Chapitre 75	6 450 179,58 €	10 421 211,21 €	8 962 086,62 €
Chapitre 77	1 499,00 €	26 440,98 €	62 006,21 €
TOTAL	51 113 761,31 €	64 774 794,71 €	66 234 970,58 €

Entre 2020 et 2021, les recettes ont progressé de 27%. Cette forte hausse s'explique d'une part par la refacturation du transfert de compétences au 1er janvier 2021 à Toulouse Métropole (masse salariale, marchés de traitement) et d'autre part par la création des lignes d'autofinancement à l'extinction des loyers Econotre. Le transfert de compétences a entraîné une modification des effectifs de Decoset, de 25 à 75 agents entre 2020 et 2021 (+300%). Les agents transférés, essentiellement des agents de terrain, sont plus exposés aux risques de santé et de sécurité au travail que les agents du siège. Cela explique l'explosion des atténuations de charges entre 2020 et 2021 (+400%). En effet, ces atténuations de charge concernent notamment les remboursements de salaires des agents en arrêt maladie ou de travail dans le cadre du contrat d'assurance.

Entre 2021 et 2022, les recettes ont progressé de 2%. Cette stabilité s'explique par le maintien des lignes d'autofinancement et de la refacturation des charges transférées à Toulouse Métropole.

En complément, le graphique suivant illustre ces évolutions :



Comme évoqué ci-dessus, depuis 2021 Decoset refacture strictement à Toulouse Métropole les charges liées au transfert de compétences. Ces charges ne sont donc pas prises en compte lors du calcul des contributions des EPCI membres. **Cette refacturation s'éteindra au 1er janvier 2024. Les coûts seront mutualisés entre tous les adhérents du syndicat.** Les contributions seront à ce moment-là réajustées pour prendre en compte ces charges transférées. Les recettes transférées seront déduites des charges pour facturer le coût net aux EPCI membres.

Concernant les recettes transférées, nous retrouvons les atténuations de charges liées au personnel en régie, mais également les recettes tirées de la déchèterie professionnelle. Ces dernières devraient augmenter ces prochaines années pour s'aligner aux prix du marché. Enfin, il existe des recettes transférées liées aux soutiens des éco-organismes, à la revente de matières (compost, ferraille, batteries) ou encore à des conventions financières de refacturation et/ou des subventions pour certains de nos investissements.

Le tableau ci-après permet de constater la refacturation du transfert de compétences à Toulouse Métropole pour l'année 2022 :

DÉPENSES	CHARGES TRANSFÉRÉES (HT)	RECETTES	PRODUITS TRANSFÉRÉS (HT)
Filière Transfert (Station de transfert Daturas)	1 022 106,57 €	Recettes Déchèterie professionnelle	1 376 022,15 €
Filière Compostage	577 601,84 €	Reprise matériaux déchèteries publiques (ferraille, batteries, huiles alimentaires, cartouches d'encre)	131 340,66 €
Filière Déchèterie professionnelle	1 136 969,72 €	Reprise matériaux Station de transfert	40 628,58 €
Filière déchèteries publiques	1 127 158,28 €	Vente de compost	7 251,48 €
Filière Administration générale	10 524,55 €	Tisseo Ingénierie Etudes PCDV Convention 2019	40 000,00 €
Économie Circulaire et Animation	124 803,29 €	Soutiens des éco-organismes	112 225,02 €
Informatique	4 722,39 €	Atténuations de charges	35 460,32 €
Assurances du personnel	96 956,37 €		
Intérim	5 264,76 €		
Masse salariale	1 881 103,01 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 987 210,78 €	TOTAL RECETTES	1 742 928,21 €
Investissements (Amortissements Zone B)	368 717,31 €		
TOTAL DÉPENSES	6 355 928,09 €		
COÛT DU TRANSFERT (refacturé à Toulouse Métropole)		4 612 999,88 €	

Le coût net du transfert, 4 613 k€, n'a donc pas eu d'incidence sur la grille tarifaire en 2022.

Pour conclure sur l'analyse des recettes, **l'exercice 2021 a créé les lignes d'autofinancement** afin de permettre aux membres de générer des excédents en vue de financer les futurs investissements du Syndicat.

Ce double phénomène a perduré en 2022 (refacturation du transfert de compétences et autofinancement), ce qui explique **la stabilité des recettes entre 2021 et 2022**. La légère augmentation est due uniquement au réajustement des contributions en fonction des révisions de prix des contrats, des prévisions de tonnages, du glissement vieillesse et technicité (GVT) des agents ou encore de l'actualisation de la population de chaque EPCI. Le territoire de Decoset est attractif (bassin d'emplois) ce qui entraîne **une expansion de population constante** d'une année sur l'autre.

Il est intéressant de préciser que, face à cette quasi stagnation des recettes entre 2021 et 2022, **les dépenses ont elles augmenté de presque 5%**. Par conséquent, **en 2022 la capacité d'autofinancement a diminué par rapport à 2021**. En effet, en 2022 les grilles tarifaires appliquées aux EPCI membres ont été affinées pour correspondre au mieux aux coûts nets des filières. Les contributions ont ainsi diminué alors que les dépenses ont été impactées par l'inflation, ce qui ne pouvait être prévu au moment de l'élaboration des tarifs.

2.2.3. Évolution de la grille tarifaire

Les contributions 2022 ont été établies à partir des données techniques et des coûts réels de 2021 ainsi que d'hypothèses d'évolution des tonnages et des index de révision connus. Les prestations facturées aux EPCI adhérents par Decoset sont déterminées sur la base des coûts nets, déductions faites des éventuelles recettes à percevoir.

Les charges de structure, études, dépenses obligatoires, coûts de gestion des déchèteries et la couverture des besoins de financement des investissements nouveaux sont facturées à l'habitant tandis que les charges proportionnelles liées à l'exploitation sont facturées à la tonne.

En 2022, le syndicat a souhaité facturer le plus justement possible les prestations à ses adhérents, c'est pourquoi **les tarifs ont été réajustés en majeure partie légèrement à la baisse par rapport à 2021**. Les événements marquants connus au cours de l'exercice, notamment l'invasion de l'Ukraine qui a eu de fortes conséquences sur le cours des marchés européens et en cascade sur les dépenses de Decoset, n'avaient pu être anticipés. Ainsi, les contributions ont été réduites et les dépenses ont augmenté plus rapidement, ce qui explique la baisse de la capacité d'épargne du syndicat en 2022 comme mentionné plus avant.

Contributions des membres pour la Zone A

ZONE A	TARIFS 2021 HT		TARIFS 2022 HT		Écart 2021/2022 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Econotre		72,66 €		68,78 €	-5 %
Incinération SETMI (échange tonnages)		79,50 €		84,43 €	3 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)		42,00 €		42,00 €	0 %
Tri matériaux en mélange		257,02 €		249,32 €	-3 %
Tri en A.V.		130,42 €		135,32 €	17 %
Autofinancement tri (fin des loyers Econotre)		12,00 €		12,00 €	Création

ZONE A	TARIFS 2021 HT		TARIFS 2022 HT		Écart 2021/2022 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Compostage collecté en PAP (à la tonne)		27,73 €		31,88 €	15 %
Compostage collecté en PAP (à l'hab.)	0,82 €		0,80 €		-2 %
Déchèteries	16,15 €		17,80 €		10 %
Encombrants		129,22 €		128,54 €	-1 %
Transfert (à la tonne)		11,81 €		11,62 €	-2 %
Transfert (à l'hab.)	2,54 €		2,22 €		-13 %
Autofinancement transfert (fin des loyers Econotre)		0,60 €		0,60 €	Création
Charge Decoset	3,52 €		3,14 €		-11 %
Participation remboursement emprunt	0,65 €		0,62 €		-5 %

Contributions des membres pour la Zone B

ZONE B	TARIFS 2021 HT		TARIFS 2022 HT		Écart 2021/2022 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Toulouse		79,50 €		84,43 €	6 %
Incinération Bessières (échange tonnages)		72,66 €		68,78 €	-5 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)		42,00 €		42,00 €	0 %
Transfert (échange tonnages)	Facturation au réel de la redevance proportionnelle Econotre				
Incinération Blagnac		106 €		128 €	21 %
Incinération Cugnaux-Villeneuve		106 €		128 €	21 %
Charge Decoset	2,49 €		3,14 €		26 %
Nouvelles prestations en régie	Facturation au réel des coûts supportés				

En 2022, les tarifs Incinération Blagnac et Incinération Cugnaux-Villeneuve n'ont été appliqués que du 1er janvier au 31 mai. À compter du 1er juin, les tonnages de ces 3 communes ont intégré la DSP Setmi et se sont vues appliquer le tarif Incinération Toulouse.

2.3. Analyse du financement des filières de valorisation et de traitement des déchets

La nouveauté de ce rapport est de présenter les résultats par filière afin de constater si certaines sont déficitaires ou excédentaires pour éventuellement ajuster les futures contributions des membres du syndicat (les tarifs votés au BP 2022 ont été présentés dans la partie précédente) :

2.3.1. Filière Incinération

Les dépenses de fonctionnement liées à l'incinération sont arrêtées à 28 809 k€ pour l'exercice 2022, soit une augmentation de 5,7% par rapport à 2021 (27 130 k€). Les recettes globales s'élèvent à 36 187 k €.

Zone A

Globalement, les dépenses de la filière s'élèvent à 8 339 k€ en dépenses et 15 317 k € en recettes soit 6 978 k€ d'excédents. Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	9 107 308 €	8 339 359,80 €	-767 948,20 €
Recettes	15 059 157 €	15 317 180,35 €	258 023,35 €
Résultats	5 951 849 €	6 977 820,55 €	1 025 971,55 €

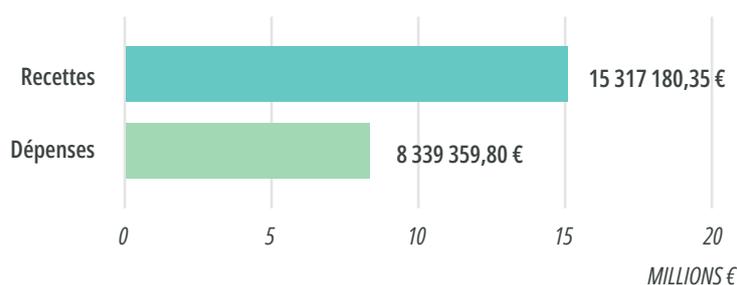
Les principaux écarts en dépenses sont les suivants :

- Des frais d'études ont été engagés pour la gestion des fins de contrats de nos deux délégations de service public pour un montant de 389 k€. Ils étaient inscrits au BP en Zone A mais ont été mandatés en Zone B, ce qui fait diminuer indument les dépenses Zone A. Si le mandatement avait respecté les inscriptions prévues au BP, l'écart final de résultat serait de 637 k€ entre prévisions et réalisations.

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 13 784 577 € déterminée sur la base de 124 432 tonnes. La contribution perçue des adhérents s'établit à 12 812 196,70 €. Pour rappel, le tarif voté en 2022 est de 68,78 €/tonne pour l'incinération sur Bessières. De plus, une ligne d'autofinancement suite à l'extinction des loyers Econotre avait été actée pour un tarif de 42 €/tonne. Cet autofinancement a permis de dégager près de 4 234 k€. La taxe foncière est de 213 k€.

370 k€ de recettes ont été dégagées grâce au réseau de chaleur et aux serres de Bessières. D'autres recettes ont été dégagées pour 2 135 k€ : la redevance d'intéressement à la performance 2021 (1 795 k€), la vide de four 2021 (52 k€), la régularisation de la vide de four de 2016 à 2020 (295 k€) et la mise en place de l'avenant 28 (925 k€).

Balance de résultats de la Zone A - Incinération



Zone B

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	20 472 172 €	20 469 558,01 €	-2 613,99 €
Recettes	20 744 996 €	20 869 843,63 €	94 847,63 €
Résultats	272 824 €	400 285,62 €	127 461,62 €

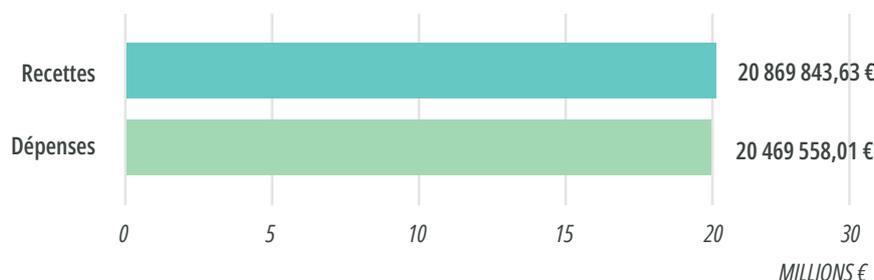
Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 13 250 128 € pour la ligne tarifaire Incinération Toulouse et 683 648 € pour la ligne tarifaire Incinération Blagnac et Cugnaux-Villeuneuve. La contribution perçue des adhérents s'établit à 14 042 923,84 € au total.

Les résultats constatés en 2022 s'élèvent à 20 470 k€ en dépenses et 20 870 k€ en recettes soit 400 k€ d'excédents. Les frais d'études budgétés en Zone A et mandatés en Zone B font augmenter indument les dépenses à concurrence de 389 k€. La taxe foncière s'élève à 135 k€, elle est refacturée au délégataire et est donc neutre dans la balance de résultats. La redevance pour vide de four représente 800 k€.

La redevance domaniale facturée au délégataire comprise dans ces recettes est de 5 903 k€.

Pour rappel, les tarifs votés en 2022 sont de 84,43 €/tonne pour l'incinération des OM de Toulouse et 128 €/tonne pour l'incinération des OM de Blagnac, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane. Ce dernier tarif a été appliqué jusqu'au 31 mai 2022. En effet, à partir du 1er juin les OM de ces 3 communes ont été intégrées à la DSP Setmi et se sont vu appliqué le tarif de 84,43 €/tonne. Sur les 5 premiers mois de l'année, les recettes Blagnac-Cugnaux-Villeneuve s'élèvent à 815 k€ contre 676 k€ de dépenses (+139 k€ d'excédents).

Balance de résultats de la Zone B - Incinération



2.3.2. Filière Tri

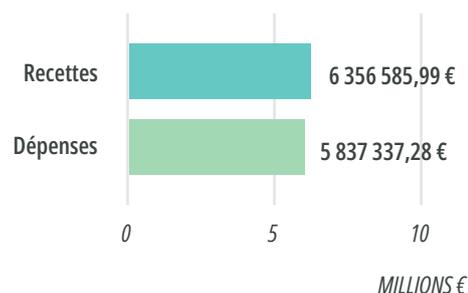
Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	6 166 167 €	5 837 337,28 €	-328 829,72 €
Recettes	6 414 556 €	6 356 585,99 €	-57 970,01 €
Résultats	248 389 €	519 248,71 €	270 859,71 €

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 6 333 756 € (tarif + autofinancement). La contribution perçue des adhérents s'établit à 6 276 565,12 €.

Les dépenses de fonctionnement liées au tri sont arrêtées à 5 838 k€ pour l'exercice 2022. Elles diminuent très légèrement par rapport à 2021. Les recettes globales s'élèvent à 6 357 k€. Les apports extérieurs représentent 80 k€. L'autofinancement représente 275 k€ (22 894 tonnes au tarif voté de 12 €/tonne). La filière est donc légèrement excédentaire hors autofinancement (+244 k€).

Balance de résultats de la Zone A - Tri



2.3.3. Filière Encombrants

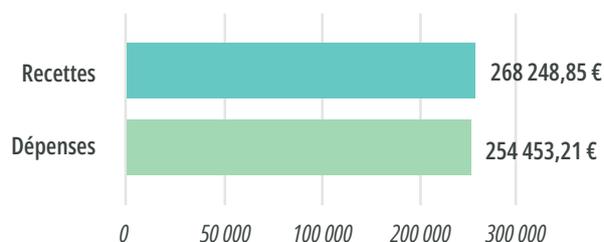
Globalement, les dépenses de la filière s'élèvent à 254 k€ en 2022 et les recettes à 268 k€ soit 14 k€ d'excédents. La filière est à l'équilibre.

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	281 000 €	254 453,21 €	-26 546,79 €
Recettes	280 989 €	268 248,85 €	-12 740,15 €
Résultats	-11€	13 795,64 €	13 784,64 €

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 280 989 €. La contribution perçue des adhérents s'établit à 268 248,85€.

Balance de résultats de la Zone A - Encombrants



2.3.4. Filière Transfert

Station de transfert de Daturas

Les dépenses constatées au CA 2022 pour ce site s'élèvent à 1 022 k€. Ces dépenses seront strictement refacturées à Toulouse Métropole, recettes déduites. Ces dernières s'élèvent à 133 k€ et correspondent à des reprises matières (ferraille).

Centres de transfert de Colomiers, L'Union, Belberaud et Grenade

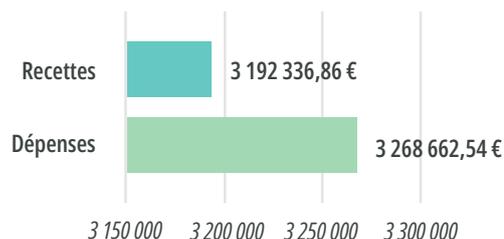
Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	3 540 000 €	3 268 662,54 €	-271 337,46 €
Recettes	2 849 826 €	3 192 336,86 €	342 510,86 €
Résultats	-690 147 €	-76 325,68 €	613 821,32 €

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 2 674 086 €. La contribution perçue des adhérents s'établit à 3 115 120,04 €.

Les apports extérieurs représentent 77,2 k€ de recettes.
 Les dépenses constatées au CA 2022 pour ces 4 sites gérés en délégation de service public (Econotre) s'élèvent à 3 269 k€. Les recettes s'élèvent à 3 192 k€ dont 95 k€ d'autofinancement (158 381 tonnes pour un tarif voté de 0,60 €/tonne). Par conséquent, la filière est déficitaire.

Balance de résultats de la Zone A - Transfert



2.3.5. Filière Compostage

Plateforme de compostage de Daturas

Les dépenses de fonctionnement liées au site sont arrêtées à 578 k€. Les recettes liées à la revente de compost s'élèvent à 7 k€. La convention de remboursement Tisséo pour le projet zone Daturas s'élève à 40 k€. La différence sera strictement refacturée à Toulouse Métropole (531 k€).

Plateforme de compostage de Léguevin et le marché de traitement des déchets verts

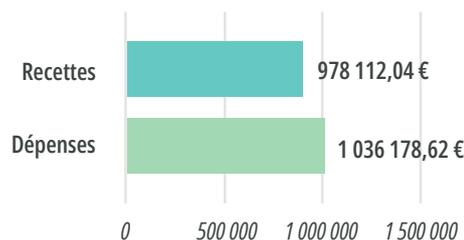
Globalement, les dépenses de la filière s'élèvent à 1 036 k€ en 2022 et 978 k€ en recettes soit 58 k€ de déficit. Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	1 320 000 €	1 036 178,62 €	-283 821,38 €
Recettes	1 279 464 €	978 112,04 €	-301 351,96 €
Résultats	-40 536 €	-58 066,58 €	-17 530,58 €

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 1 279 464 €. La contribution perçue des adhérents s'établit à 978 112,04 €.

Les dépenses de fonctionnement liées au site de Léguevin géré en DSP (Econotre) ainsi qu'au marché de traitement des déchets verts (Suez et Paprec) s'élèvent à 1 036 k€. Sur Léguevin, la taxe foncière est de 10 k€. Les recettes s'élèvent à 978 k€. La filière est donc légèrement déficitaire (-58 k€).

Balance de résultats de la Zone A - Compostage



2.3.6. Filière Déchèteries

Les dépenses de fonctionnement liées aux déchèteries publiques sont arrêtées à 10 348 k€ pour l'exercice 2022.

Les déchèteries publiques de Toulouse

Il s'agit des déchèteries d'Atlanta, Turlu, Ramier, Monlong, Cosmonautes, Blagnac, et Cugnaux. Ces déchèteries sont gérées en régie par des agents de Decoset ou en prestation de service (Blagnac uniquement). **Les dépenses constatées au CA 2022 s'élèvent à 1 127 k€.** Les recettes de revente matière (ferraille et batteries) s'élèvent à 131 k€. La différence fera l'objet d'une stricte refacturation à Toulouse Métropole (996 k€).

Les déchèteries publiques historiques

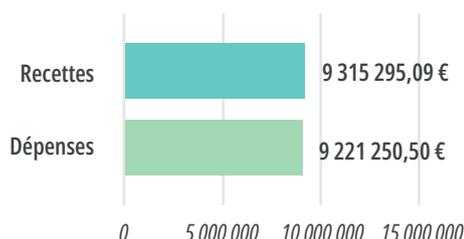
Il s'agit des déchèteries de Villemur, Fronton, Grenade, Cadours, Cornebarrieu, Plaisance-du-Touch, Montgiscard, Ramonville, Labège, l'Union, Garidech, Verfeil, et Saint-Alban. Ces déchèteries sont gérées par un prestataire titulaire d'un marché public (Suez). Globalement, **les dépenses de la filière s'élèvent à 9 221 k€ en 2022 en dépenses et 9 315 k€ en recettes** soit 94 k€ d'excédents. Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts.

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	9 905 455 €	9 221 250,50 €	-684 204,50 €
Recettes	9 640 437 €	9 315 295,09 €	-325 141,91 €
Résultats	-265 018 €	94 044,59 €	359 062,59 €

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 8 704 717 €. **La contribution perçue des adhérents s'établit à 8 313 075,98 €.**

Les dépenses constatées au CA 2022 s'élèvent à 9 221 k€. Les recettes s'élèvent à 9 315 k€. La filière est donc à l'équilibre (+94 k€).

Balance de résultats de la Zone A - Déchèteries



En 2021, les dépenses s'élevaient à 9 565 k€. **Les dépenses ont donc diminué de 3,5% en 2022.** Pourtant, les coefficients de révision des prix ont augmenté :

- **Pour l'enlèvement/évacuation et transport**, le coefficient est passé de 1,05 au 31 décembre 2021 à 1,13 au 1er janvier 2022 (+7,6%) puis à 1,247 au 1er juillet 2022 (+10,35%)
- **Pour la valorisation et le traitement**, le coefficient est passé de 1,062 au 31 décembre 2021 à 1,145 au 1er janvier 2022 (+7,8%) puis à 1,246 au 1er juillet 2022 (+8,8%)
- **Pour la gestion des hauts de quais**, le coefficient est passé de 1,08 au 31 décembre 2021 à 1,139 au 1er janvier 2022 (+5,4%) puis à 1,203 au 1er juillet 2022 (+5,6%).

L'explication de la baisse des dépenses se trouve donc ailleurs : **une baisse considérable des tonnages en 2022.** En effet, il convient de noter qu'environ 10 000 tonnes de moins sur l'ensemble du réseau de la Zone A ont été apportées déchèteries en 2022 (92 567 tonnes en 2022 ; 102 696 tonnes en 2021 tous flux confondus hors textiles). Premièrement, la crise sanitaire était à l'origine de plus gros apports sur 2020 et 2021. Deuxièmement, à partir de mars 2022, un nouveau règlement intérieur a été mis en place avec une limitation des volumes apportés : passage de 5 à 1 m3/j pour les gravats et passage de 5 à 3 m3/j pour les autres déchets. Troisièmement, la mise en place d'un contrôle plus important notamment sur l'accès des professionnels au niveau des déchèteries de Plaisance (1 personne dédiée pendant 5 mois pour sensibilisation / information) et de Saint-Alban et une meilleure application du règlement intérieur et de l'interdiction d'accès des professionnels sur les autres déchèteries a contribué à cette forte réduction des déchets.

La déchèterie professionnelle de Daturas

Les dépenses constatées au CA 2022 s'élèvent à 1 137 k€ ; les recettes à 1 381 k€. L'excédent sera reversé entièrement à Toulouse Métropole (244 k€).

2.3.7. Charges de structure

Le tableau suivant permet de comparer les sommes prévues, réalisées et les écarts (hors transfert de compétences refacturé à Toulouse Métropole) :

	Prévus au BP	Réalisés au CA	Écart
Dépenses	3 183 170 €	3 061 092,43 €	-122 077,57 €
Recettes	3 588 676 €	3 689 113,49 €	100 437,49 €
Résultats	405 506 €	628 021,06 €	222 515,06 €

Au budget primitif, la contribution attendue des membres s'élevait à 1 551 552 € pour les charges Decoset Zone A, 1 721 926 € pour les charges Decoset Zone B, et 303 198 € pour la participation aux remboursements d'emprunts (zone A). **La contribution perçue des adhérents s'établit à 1 835 k€ pour la zone A et 1 722 k€ pour la zone B.** Les atténuations de charges représentent 132 k€ (hors refacturation TM).

Les dépenses de fonctionnement liées aux charges de structure sont arrêtées à 5 186 k€ pour l'exercice 2022 (3 062 k€ hors régie transférée) et comprennent : la masse salariale, arrêtée à 4 053 k€ dont 1 881 k€ refacturé à Toulouse Métropole pour les agents transférés au 1er janvier 2021 au syndicat ; les indemnités des élus arrêtées à 85 k€ ; ou encore le remboursement des intérêts d'emprunts pour 31 k€. Inclus dans la masse salariale nous retrouvons les assurances du personnel pour 145 k€, les tickets restaurant pour 101 k€, la médecine du travail pour 7 k€ ou encore le recours à l'intérim pour 5 k€ en 2022 (refacturé à TM).

Les dépenses des services administratifs sont arrêtées à 1 017 k€, réparties de la manière suivante :

Marchés Publics	25 k€
Affaires juridiques	48 k€
Communication	92 k€
Administration générale	397 k€
Innovation	48 k€
Economie circulaire	243 k€
Informatique	114 k€
Ressources humaines (hors masse salariale)	27 k€
Finances	23 k€
TOTAL	1 017 k€

Parmi ces dépenses, celles concernant le transfert de compétences sont refacturées à Toulouse Métropole à hauteur de 1 976 k€ (2 124 k€ de dépenses – 148 k€ de recettes).

Les recettes s'élèvent à 3 551 k€ (hors régie). La filière est donc excédentaire (+480 k€).

3. Opérations de la section d'investissement

L'exercice 2022 marque le **lancement des grands projets d'investissements du Syndicat**. En effet, jusqu'alors le syndicat effectuait peu d'investissements, seulement quelques travaux d'amélioration sur des déchèteries existantes.

Aujourd'hui, le syndicat ne se limite plus à gérer les contrats d'exploitation et à réaliser des études, **il travaille sur la création de nouvelles installations pouvant répondre de manière efficace aux besoins croissants sur son territoire**. Il doit également prendre en charge le gros entretien et le renouvellement des équipements qui lui ont été transférés. Ainsi, **des mises aux normes importantes doivent avoir lieu sur l'UVE de Toulouse** pour se conformer à la réglementation européenne en vigueur (diminuer les rejets) et **un nouveau centre de tri devra être construit**.

Nous verrons ci-après que **le taux de réalisation sur la section d'investissement est très bas (17%)**, à l'instar de 2021 (18%). En effet, il existe **un décalage certain entre l'attribution des marchés**, qui nécessite d'inscrire les crédits au Budget primitif, et **le paiement des prestations** qui ne prend effet qu'à compter de la validation du service fait. En prenant en compte les restes à réaliser, le taux de réalisation approche les 28%.

Pour tenter de mieux maîtriser ces taux de réalisation, le syndicat a adopté **une logique pluriannuelle dans la gestion de ses investissements avec la création d'autorisations de programme pour ses gros projets**. Néanmoins, la difficulté tient à **l'estimation des décaissements**, point sur lequel Decoset s'efforcera d'être meilleur à l'avenir.

Sur le financement de ses investissements, comme expliqué en section de fonctionnement, en 2021 et 2022, **Decoset a créé des lignes d'autofinancement pour générer des excédents** afin de subvenir à ses dépenses d'investissements. En 2023, dans un contexte inflationniste qui a contraint les budgets de ses adhérents, **Decoset a supprimé ces lignes**. Les excédents accumulés seront alors probablement liquidés en 2023. Une fois ces excédents disparus, le syndicat n'aura d'autre choix que de **recourir à l'emprunt pour continuer le financement de ses investissements**. Un recours tout à fait possible grâce à la santé financière de Decoset, qui possède aujourd'hui un très faible encours de dette et une bonne capacité de désendettement.

Structure budgétaire de la section d'investissement en K€

Dépenses

Remboursement du capital de la dette	318,66 k€
Opérations d'équipement	2 873,79 k€
Participations et créances rattachées	153,40 k€

TOTAL 3 345,85 k€

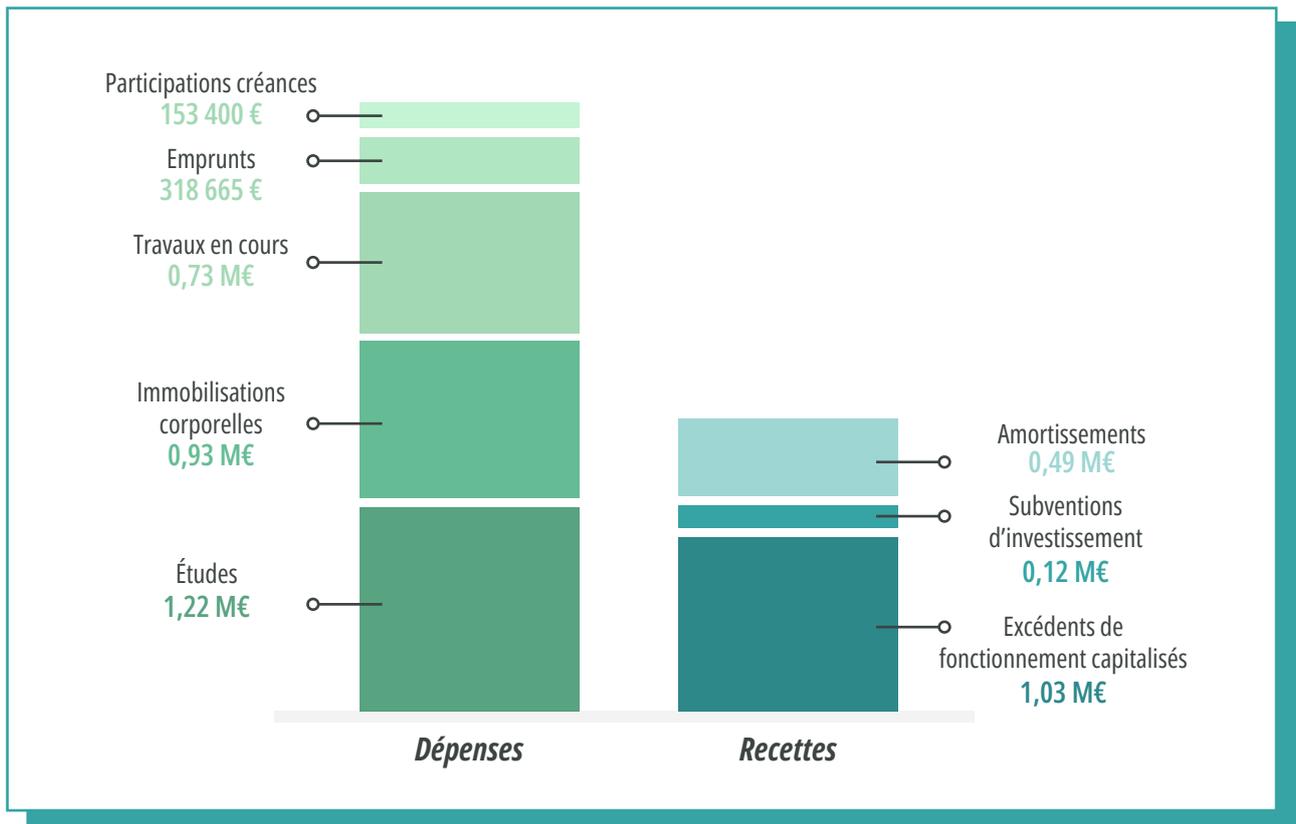
Recettes

Autofinancement	8 270,32 k€
Subventions d'investissement	117,53 k€
Amortissements	487,46 k€
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 027,33 k€

TOTAL 1 632,32 k€

Besoin de financement de la section d'investissement

1 713,53 k€



3.1. Évolution des dépenses d'investissement

Il convient de présenter les résultats par chapitre budgétaire avant de les présenter par opération d'équipements tel que voté lors du Budget.

3.1.1. Présentation des dépenses en section d'investissement par chapitre

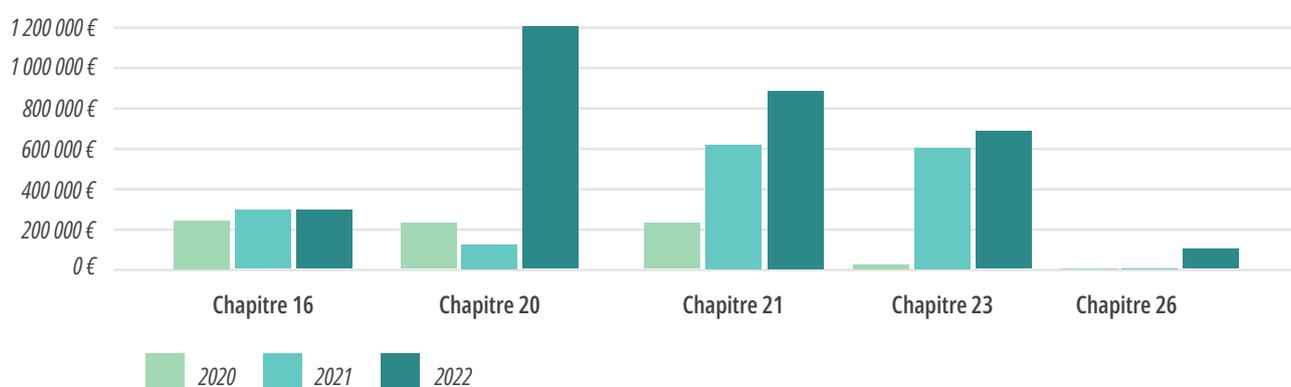
Les dépenses d'investissement par chapitre se répartissent de la manière suivante :

	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation 2022
Chapitre 16	319 000,00 €	318 665,00 €	99,89%
Chapitre 20	4 072 190,00 €	1 221 274,31 €	29,99%
Chapitre 21	4 961 318,44 €	927 007,31 €	18,68%
Chapitre 23	10 170 403,53 €	725 507,03 €	7,13%
Chapitre 26	160 000,00 €	153 400,00 €	95,88%
Total	19 682 911,97 €	3 345 853,65 €	17,00%

Le tableau suivant illustre l'évolution des dépenses par chapitre sur les 3 exercices précédents :

	2020	2021	2022
Chapitre 16	272 354,88 €	318 426,85 €	318 665,00 €
Chapitre 20	250 923,74 €	168 815,21 €	1 221 274,31 €
Chapitre 21	250 645,60 €	657 426,87 €	927 007,31 €
Chapitre 23	30 382,90 €	627 173,54 €	725 507,03 €
Chapitre 26	0,00 €	0,00 €	153 400,00 €
TOTAL	804 307,12 €	1 771 842,47 €	3 345 853,65 €

Le graphique suivant illustre l'évolution sur 3 ans des principales dépenses d'investissement :



3.1.2. Présentation des dépenses d'investissement par opérations

Decoset a réalisé 2 874 k€ d'investissements en 2022 (hors remboursement de la dette et participation AFL en 2022), décomposés comme suit :

N°13 - Modernisation Setmi	1 105 k€	N° 3021 à 3023 - Sites Daturas	113 k€
N°14 - Véhicules	9 k€	N° 3102 - Agrandissement déchèterie Fronton	9 k€
N°15 - Matériel de bureau	34 k€	N° 3103 - Agrandissement déchèterie Garidech	326 k€
N°22 - Déchèterie Ribaute	43 k€	N° 3104 - Agrandissement déchèterie l'Union	1 k€
N°23 - Déchèterie Saint-Sauveur	13 k€	N° 3201 - Eco-point de quartier 1	212 k€
N°24 - Déchèterie Hall 9	2 k€	N° 33 - Bio-déchets	27 k€
N°27 - Construction centre de tri	263 k€	N°34 - Plateforme compostage Grenade	4 k€
N° 28 - Travaux locaux Decoset	4 k€	N° 35 - Plateforme compostage Léguevin	6 k€
N°30 - Equipements parc des déchèteries	120 k€	N° 3501 - Nouvelle déchèterie professionnelle	18 k€
N°3001 à 3013 - Déchèteries zone A	187 k€	N° 3502 - Plateforme de compostage Ginestous	38 k€
N°3014 à 3020 - Déchèteries zone B	250 k€	N° 38 - Relocalisation Plateforme Bois déchets verts	90 k€
TOTAL			263 k€

Opération 13 : Modernisation de la Setmi

La réglementation européenne a contraint le syndicat à réaliser **des travaux de mises aux normes sur son incinérateur vieillissant à Toulouse**, notamment par rapport aux rejets des fours. Une autorisation de programme a été ouverte par délibération du 31 mars 2022 (D2022-29) pour un montant maximum de 41 455 k€. En 2022, Decoset a dépensé 1 105 k€ pour les études relatives à la rénovation de l'UVE.

Opération 27 : Construction d'un nouveau centre de tri

La réglementation, plus particulièrement l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 a nécessité de **repenser les installations de tri au regard des besoins du territoire de Decoset**. La construction d'un nouveau centre de tri a été actée. Decoset a fait appel à une assistance maîtrise d'ouvrage pour mieux définir son projet. En 2022, le syndicat a dépensé 263 k€ pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Opération 30 : Équipements parc des déchèteries

Chaque année, **Decoset renouvelle ses équipements obsolètes ou hors d'usage**. En 2022, 120 k€ ont été dépensés pour l'achat de bennes, conteneurs maritimes et caissons de compaction.

Opérations 3001 à 3013 : Équipements des déchèteries de la zone A

Le bon fonctionnement des 13 déchèteries que compte la zone A nécessite **des investissements récurrents**, par exemple l'acquisition de cuves à huiles enterrées, la mise en place de matériel de vidéosurveillance, la surélévation de quais, la sécurisation des sites par des garde-corps, la reprise de voirie.

Opérations 3014 à 3020 : Équipements des déchèteries de la zone B

Les installations des déchèteries transférées par Toulouse Métropole au 1er janvier 2021 sont vieillissantes, par conséquent **des investissements plus lourds que ceux de la zone A ont dû être réalisés**. Des travaux importants de clôture, de rehausse de quais, de peinture, de plomberie ou encore des poses de portiques ont été réalisés.

Opération 3103 : Agrandissement de la déchèterie de Garidech

Par délibération du 31 mars 2022 (D2022-29), l'autorisation de programme concernant **l'agrandissement de la déchèterie de Garidech a permis de prolonger l'AP d'une année supplémentaire**, les travaux ayant été retardés. Le syndicat a dépensé 326 k€ pour ces travaux en 2022, respectant le montant voté.

Opération 3201 : Création d'un éco-point de quartier rue des fontaines

Le territoire de Decoset présente une zone très urbanisée, le centre-ville de Toulouse, où le nombre de population au m2 est assez dense et les points d'apports des déchets ménagers éloignés. En effet, la construction d'une déchèterie requiert une surface minimale suffisante, un accès voirie en conséquence (passage de poids-lourds, files d'attente), etc. Ces conditions étant difficilement soutenables en hyper-centre, pour compenser cette lacune, Decoset a décidé de **créer des éco-points de quartiers afin de permettre aux habitants d'apporter leurs déchets** (électroménager par exemple) sans avoir à utiliser un véhicule et sortir du centre-ville. Le syndicat a dépensé 212 k€ pour un achat foncier rue des fontaines et une étude de faisabilité en 2022.

3.2. Évolution des recettes d'investissement

Il convient de présenter les résultats par chapitre budgétaire avant préciser les évolutions par rapport aux années précédentes.

3.2.1. Présentation des recettes en section d'investissement par chapitre

Les recettes d'investissement par chapitre se répartissent de la manière suivante :

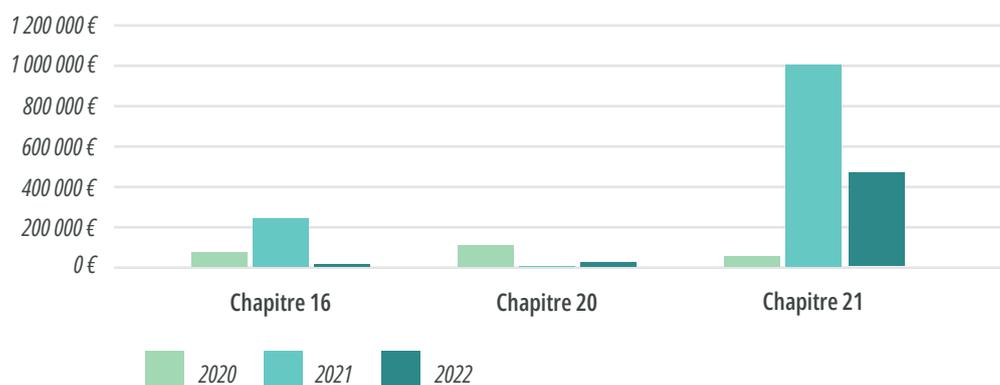
	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation 2022
Chapitre 13	197 465,68 €	117 526,25 €	59,52%
Chapitre 1068	1 027 337,09 €	1 027 337,09 €	100,00%
Chapitre 040	488 739,00 €	487 456,31 €	99,74%
Total	1 713 541,77 €	1 632 319,65 €	95,26%

3.2.2. Évolution des recettes en section d'investissement par chapitre

Le tableau suivant illustre l'évolution des recettes par chapitre sur les 3 exercices précédents :

	2020	2021	2022
Chapitre 13	133 303,74 €	151 804,38 €	117 526,25 €
Chapitre 1068	251 624,42 €	0,00 €	1 027 337,09 €
Chapitre 040	31 539,62 €	43 119,52 €	487 456,31 €
TOTAL	416 467,78 €	194 923,90 €	1 632 319,65 €

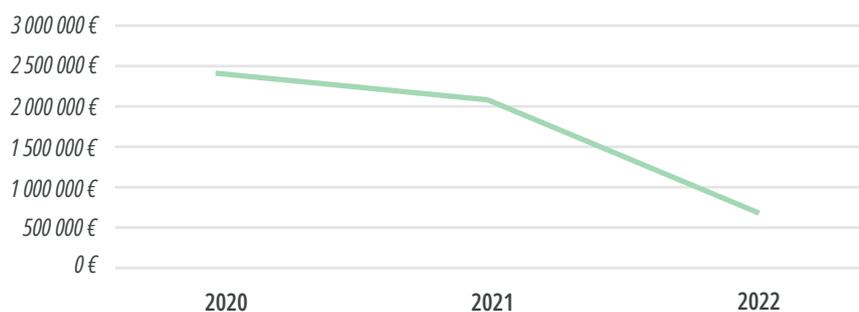
Le graphique suivant illustre l'évolution sur 3 ans des principales recettes d'investissement :



3.2.3. Évolution du solde d'exécution positif reporté de N-1

Le solde d'exécution positif reporté de N-1 a considérablement diminué ces 3 dernières années du fait de la mobilisation récente du syndicat dans des projets d'investissements de grande ampleur. Les recettes d'investissement propres ne sont plus suffisantes à couvrir les dépenses. Le recours à l'emprunt ou un virement des excédents de la section de fonctionnement à la section d'investissement sont les solutions possibles pour financer ces dépenses. En cas d'emprunt, des recettes propres en section de fonctionnement devront à minima couvrir les annuités.

Le graphique suivant illustre l'évolution du solde d'exécution positif reporté de l'année N-1 sur les 3 exercices précédents :



4. Situation financière de Decoset

Dans un premier temps, il est intéressant de procéder, à travers un tableau synthétique, à une **rapide analyse financière rétrospective du Syndicat** pour comparer les différents ratios (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette et les différentes variations du fonds de roulement). Ensuite, un point particulier sera réalisé sur **la gestion de la dette du Syndicat** et son encours, toujours modéré au vu de l'activité.

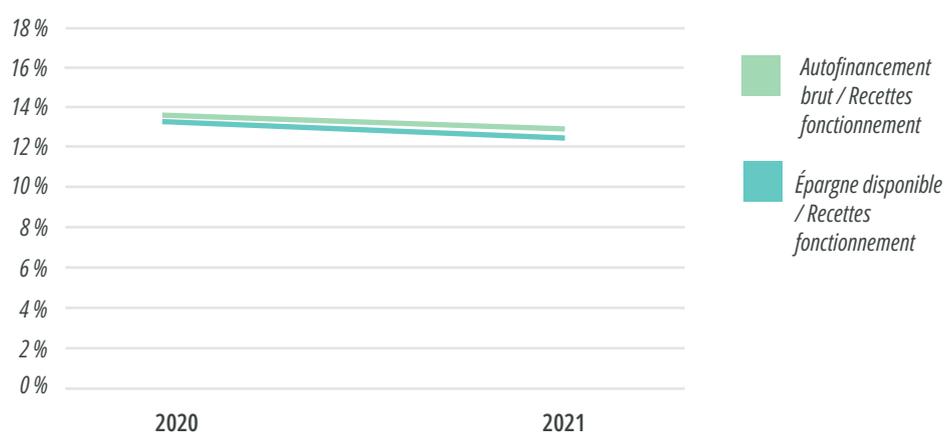
4.1. Évolution des capacités d'épargne de Decoset de 2017 à 2022

Jusqu'en 2020 compris, il convient de souligner la très grande faiblesse des capacités d'épargne du syndicat. En 2017 et 2019, l'autofinancement disponible était même négatif signifiant que l'ensemble des dépenses récurrentes de l'année n'était pas couvert par les recettes récurrentes de fonctionnement de l'année.

L'année 2021 a marqué un véritable tournant pour le Syndicat, avec une **augmentation conséquente de ses capacités d'épargne et de son fonds de roulement** pour financer les futurs investissements. En 2022, le syndicat a maintenu son effort d'**autofinancement** de manière aussi soutenue qu'en 2021 malgré un contexte économique tendu, mais l'**épargne a légèrement diminué** du fait d'une croissance plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes.

En 2021, l'autofinancement brut représentait 15,42% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette ou disponible 15,01%. En 2022, l'**autofinancement brut représente 13,18% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette ou disponible 12,69% %**.

Ratios autofinancement brut et épargne disponible / recettes de fonctionnement



En 2023, Decoset va perdre cette capacité d'épargne en raison de la suppression des lignes d'autofinancement. Les excédents alors accumulés en 2021 et 2022 seront utilisés pour financer l'investissement avant de recourir à l'emprunt une fois ceux-ci épuisés.

Pour autant, sur l'exercice 2022 aucun emprunt n'a été contracté, l'encours de dette est donc resté toujours très modéré.

En résumé, voici un tableau d'analyse financière du Syndicat reprenant l'ensemble des résultats financiers sur les six derniers exercices :

En K €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources d'exploitation	50 803 309	46 681 907	48 562 710	50 507 695	63 985 481	65 588 630
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	442 934	462 535	380 636	573 343	762 873	584 335
Recettes réelles de fonctionnement	51 246 243	47 144 442	48 943 346	51 081 038	64 748 354	66 234 971
Dépenses de personnel	630 495	633 956	879 938	989 952	3 228 421	4 053 536
Charges à caractères générales	44 536 276	47 075 401	47 306 339	48 963 704	51 226 596	53 143 368
Autres charges de gestion	6 179 867	191 967	173 437	163 200	270 130	249 679
Dépenses réelles de fonctionnement	51 346 638	47 901 324	48 359 714	50 116 856	54 725 147	57 446 584
Épargne de gestion	- 100 395	- 756 882	583 632	964 182	10 023 207	8 788 387
Frais financiers	5 041	42 344	43 573	41 541	34 445	30 610
Épargne brute	- 105 436	- 799 226	540 059	922 641	9 988 762	8 757 777
Remboursement de la dette en capital	67 057	217 265	264 282	222 355	268 427	318 665
Épargne nette	- 172 493	- 1 016 491	275 776	700 287	9 720 335	8 439 112
Recettes d'investissements définitives (cessions, subventions)	153 981	243 132	-	133 304	151 804	117 526
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 291 056	692 040	441 928	521 952	1 453 416	3 027 189
Emprunt(s) nouveau(x)	1 498 000	1 502 000				
Variation du fonds de roulement sur l'exercice	- 811 568	36 601	- 166 152	311 638	8 418 724	5 529 449

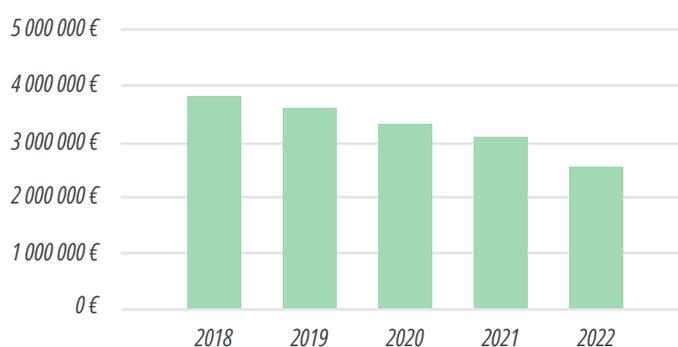
4.2. Évolution de l'endettement de Decoset de 2017 à 2022

Il convient de rappeler l'évolution de l'encours de dette au sein du Syndicat avant de détailler les annuités payées sur l'exercice 2021.

4.2.1. Évolution de l'encours de la dette

Le Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat Mixte Decoset est passé de 2 922 161,23 € au 31 décembre 2021 à **2 603 496,23 € au 31 décembre 2022**. En effet, en 2022 Decoset a remboursé 318 665 € de capital.

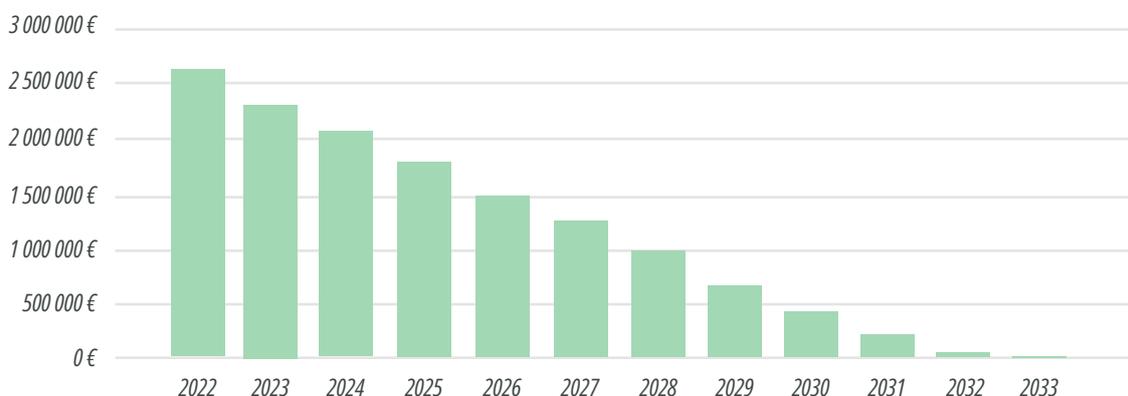
Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette au cours des 5 dernières années :



Traditionnellement Decoset n'empruntait pas pour financer ses investissements sur les déchèteries. En 2018, un emprunt de 3 M€ a été mobilisé pour financer les travaux de construction des déchèteries de Montgiscard et Plaisance-du-Touch. L'encours de dette actuel correspond donc globalement à cette mobilisation d'emprunt. Aujourd'hui, **la dette de Decoset est composée de seulement 3 emprunts, deux en voie d'extinction et l'emprunt de 2018.**

Il n'était pas inscrit d'emprunt au BP 2022 et donc seul l'amortissement du capital sur les trois emprunts en cours est à constater sur l'exercice 2022.

Le graphique suivant permet de rappeler le rythme d'extinction de la dette actuelle sur les futurs exercices (sans tenir compte de la mobilisation des emprunts nouveaux à intervenir dans les prochaines années) :



L'encours de la dette au 31 décembre 2022 représente 0,3 années d'épargne. Cette capacité théorique de désendettement (le nombre d'année qu'il faudrait pour rembourser la totalité de l'encours de la dette si la totalité de la capacité d'autofinancement était mobilisée à cet effet) est à comparer à la durée de vie résiduelle moyenne de la dette qui s'établit à 9,8 ans. Cet indicateur se calcule de la manière suivante : encours de dette / épargne brute.

4.2.2. Évolution des annuités de la dette

Voici le détail des annuités (capital + intérêts) remboursé sur les trois emprunts en cours :

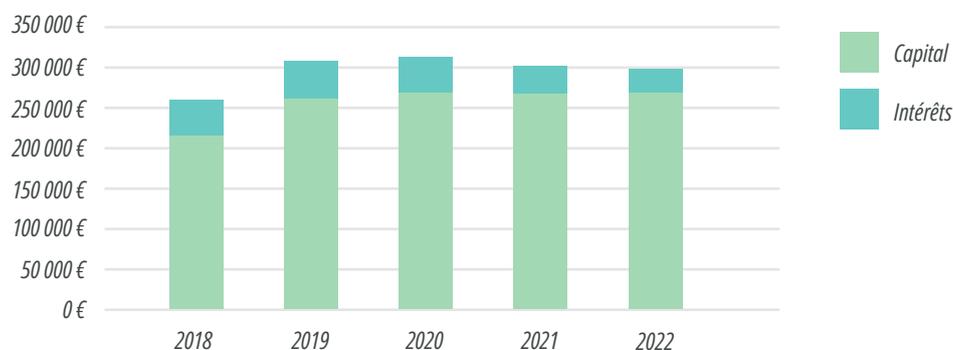
Emprunts et dettes au 31/12/2022				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole Ligne 5	383 035,00 €	8	47 879,61 €	0,39 €
Crédit Agricole Ligne 6	170 461,23 €	8,17	20 785,39 €	159,66 €
Crédit Mutuel	2 050 000,00 €	10,25	200 000,00 €	30 450,00 €

Comme le souligne le tableau précédent, l'annuité de la dette s'établit à 299 K€ en 2022 dont 268 K€ au titre des remboursements de la dette et 30 K€ au titre des intérêts de la dette (frais financiers). La charge de la dette qui représente la part de l'annuité de la dette dans les recettes de fonctionnement s'établit à seulement 0,45% (annuités de la dette / recettes réelles de fonctionnement).

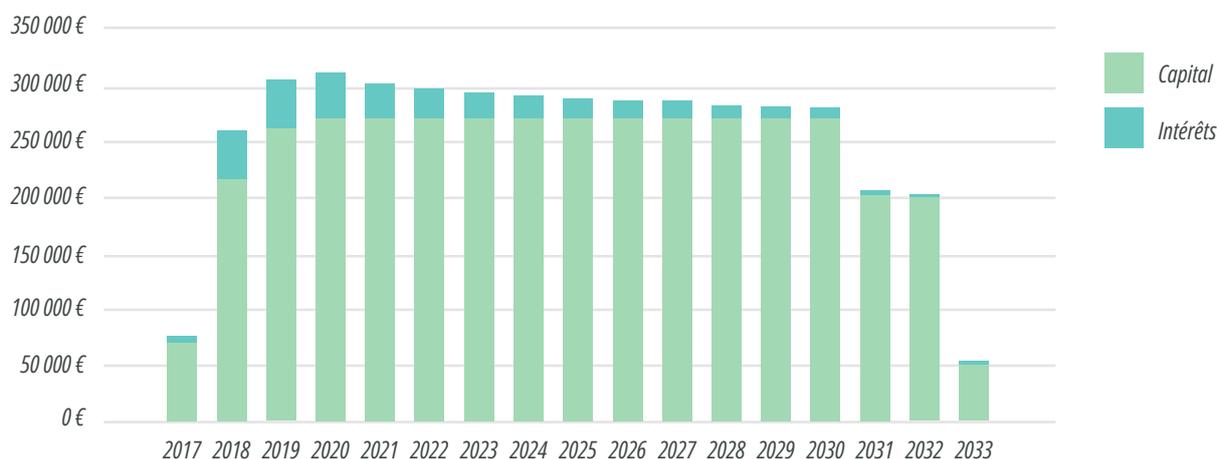
Dans le Compte Administratif, le montant de l'amortissement du capital de la dette est affiché à 318 k€ alors qu'il est de 268 K€ dans le tableau précédent. La différence s'explique par une échéance de 50 k€ qui n'a pas été rattachée à tort à l'exercice 2021, qui est passée sur 2022 et qui vient donc fausser le montant de l'amortissement de la dette cette année.

En prenant en compte les frais financiers cités plus hauts (intérêts de la dette), à hauteur d'un peu plus de 31 K€, l'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) s'établit à donc 299 K€ représentant 0,45 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le graphique suivant précise l'évolution des annuités de la dette au cours des 5 dernières années :



Le graphique suivant précise le montant des annuités dans les années futures (hors mobilisation des emprunts nouveaux).



CONCLUSION



Comme annoncé dans le Rapport sur le Compte Administratif 2021, les projets structurants se sont poursuivis en 2022, **grâce au fond de roulement consolidé, à la forte capacité de désendettement et au soutien régulier des partenaires sollicités** (Département, Région, ADEME).

Il s'agit du deuxième rapport de présentation du compte administratif à Decoset. Ce rapport, comparé au précédent, est **plus riche en terme d'évolutions d'exercice à exercice**, et **plus précis en terme de données** (tonnages). Il présente également pour la première fois **une analyse des coûts par filières** pour donner la plus grande transparence et compréhension possible à ses adhérents, et permettre au syndicat d'améliorer la tarification de ses contributions.

Le Compte Administratif de 2022 sera voté lors du **Comité Syndical du 15 juin 2023**. La reprise des résultats sera alors intégrée au sein d'un nouveau document budgétaire : le Budget Supplémentaire (BS), voté en suivant lors du même Comité Syndical.



**Syndicat Mixte Decoset •
Rapport de présentation du Compte
Administratif 2022**

Directeur de publication :
Vincent Terrail-Novès
Conception graphique & rédaction : Decoset

Decoset, 2-4 rue Jean Giono
- 31130 Balma
05 82 06 18 30 • contact@decoset.fr
<http://www.decoset.fr/>



SYNDICAT MIXTE DECOSSET

Syndicat Mixte Decosset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decosset.fr
www.decosset.fr

